CCTP

Lot 01 – Aménagement

3i.25.09.10

Sécurisation de la DSDEN 13
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Bouches-du-Rhône

28 Bd Charles Nedelec, 13001 Marseille



MAITRISE D'OEUVRE

3i ARCHITECTES 3i CONSEILS

MAITRISE D'OUVRAGE

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté Égalité Fraternité

Ind.	Date	Historique de l'évolution du document
1	15/06/2026	Version initiale
2	06/08/2026	Maj obs MO

Table des matières

1. **INFORMATIONS GENERALES** 3
1.1. **Objet du présent CCTP** 3
1.2. **Dispositions générales** 3
1.3. **Consistance des travaux** 3
1.4. **Obligations propres à l'entreprise** 4
1.5. **Qualité du programme** 4
1.6. **Documents liés à ce CCTP** 4
2. **PRESCRIPTIONS GENERALES** 5
2.1. **Règlement et normes** 5
2.2. **Dispositions concernant l'environnement de travail** 5
LE CHANTIER SE DEROULERA EN SITE OCCUPE ET EN ACTIVITE 5
2.3. **Connaissance des lieux – visite préliminaire de site** 6
2.4. **Contenu des travaux et prestations** 7
2.5. **Organisation et sécurité générale du chantier** 7
2.6. **Evacuation des gravats et des déblais** 7
3. DESCRIPTION DES TRAVAUX 7
3.1. Installation de chantier 7
3.2. Consignation des réseaux 8
3.3. Etude EXE, DOE 9
3.4. Constat d'huissier 9
3.5. Nettoyage de fin de chantier 9
3.6. Démolitions dans bâtiment 9
3.7. **Cloisons/plâtrerie** 10
3.8. **Plafonds suspendus** 11
3.9. **Menuiseries intérieures** 12
3.10. **Préparation peinture** 15
3.11. **Peinture sur cloisons, murs** 16
3.12. **Peinture sur portes bois** 16
3.13. Plinthes bois 17
3.14. Reprise de sol 17

1. INFORMATIONS GENERALES

LE CHANTIER SE DEROULERA EN SITE OCCUPE ET EN ACTIVITE

L'Entreprise aura pris connaissance de l'ensemble du dossier de consultation et, en particulier, du CCTP Lot 0 GENERALITES propres à tous les lots et la charte environnementale, dont les sujétions ne sont pas reprises dans la description des travaux à exécuter par le présent lot.

1.1. Objet du présent CCTP

Le présent document a pour objet de définir les travaux du présent lot 1 : Aménagements.

La description des ouvrages ci-après a pour but de définir le principe général des travaux objet du présent lot, en précisant le niveau de qualité minimum requis. Elle a pour objet de renseigner le Titulaire sur la nature des travaux à effectuer, leurs nombres, leurs dimensions et leurs emplacements, sans pour autant prévaloir du caractère global et forfaitaire de l'offre du candidat et de son obligation de résultat dans le respect des Règles de l'Art, des normes et des règlements applicables et inhérents à sa profession.

Il appartient à l'entreprise de réaliser les quantités et de les vérifier, y compris les calculs automatiques des cellules dans le tableau XLS joint en base du DPGF.

1.2. Dispositions générales

Les candidats sont invités à lire attentivement chaque article du présent document, afin de prendre la mesure exacte des prestations à réaliser. Le fait de formuler une offre implique l'acceptation, sans réserve, des conditions d'exécution du marché. Toutes les prestations et la mise en œuvre de tous moyens nécessaires pour parvenir à leur exécution seront exigées.

Tous les travaux devront être exécutés conformément aux stipulations des règlements départementaux, communautaires, municipaux et de leurs différents additifs applicables à la date d'exécution.

1.3. Consistance des travaux

Les prestations de l'entrepreneur comprennent :

- Les études, les plans d'exécution et de détails des ouvrages ;
- Les relevés de côtes sur site avant fabrication ;
- La reconnaissance des lieux et des supports ;
- Les frais de location, d'entretien et de réparation, d'assurance de matériel ;
- La main-d'œuvre nécessaire à la réalisation complète des prestations ;
- Le transport et le déplacement du matériel sur l'emprise du chantier ;
- Les dispositifs de sécurité nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Les modifications éventuelles des équipements nécessaires à la mise en œuvre ;
- Les dépenses d'énergie et consommables ;
- L'enlèvement, le tri et l'évacuation des déchets en filière agréée ;
- Les essais, analyses et contrôles en cours de travaux ;
- La coordination avec les autres lots ;
- Les essais réglementaires et ceux exigés par les DTU et Avis Techniques ;

- La reprise des ouvrages et renouvellement des essais si nécessaire jusqu'à obtention des performances exigées ;
- La protection des ouvrages jusqu'à réception ;
- La réparation des éléments dégradés ou refusés ;
- Le nettoyage quotidien et final du chantier.

Le présent lot comprend les travaux de :

- Les travaux de cloisonnement, doublages
- Les travaux de plafonds
- Les travaux de peinture
- Menuiseries intérieures yc équipements et mobiliers

Les prix tiendront compte de toutes les sujétions inhérentes à l'exécution des travaux comme mise en œuvre à toute hauteur, transport, stockage, protection.

1.4. Obligations propres à l'entreprise

Il est expressément rappelé que l'entrepreneur n'est pas un simple fournisseur, mais dans l'exécution de ses travaux, un spécialiste avisé et un technicien d'une pratique éprouvée.

Avant tout commencement des travaux, les échantillons des produits, dont l'emploi est envisagé, seront déposés par l'entrepreneur, afin de permettre les opérations de contrôle.

1.5. Qualité du programme

Sans objet

1.6. Documents liés à ce CCTP

L'entrepreneur de ce présent lot ne devra pas ignorer tous les documents faisant partie du DCE, en particulier lié à ce CCTP :

- Le Cahier des clauses communes à tous les lots (Lot 00)

2. PRESCRIPTIONS GENERALES

2.1. Règlement et normes

Les travaux de Cloisonnement – Faux plafond – Menuiseries intérieures seront soumis aux exigences réglementaires des textes suivants, en vigueur à la date de remise des offres :

- Normes Françaises AFNOR
- Documents Techniques Unifiés,
- Spécifications techniques du CERFF
- Réglementation incendie et notamment exigences de comportement au feu des fenêtres dans les E.R.P.
- Nouvelle réglementation acoustique
- Réglementation thermique RE2020
- Cahier du C.S.T.B.
- Avis Techniques des produits et matériaux mis en œuvre
- NFP 26.101 à 26.501 : Quincaillerie
- NFP 01 : Dimensions
- NFP 24.531 : Protection des précadres
- Recommandations et prescriptions techniques émises par le CSTB
- Label SNFQ pour les quincailleries
- D.T.U. 20 : Maçonnerie - Béton armé - Plâtrerie.
- D.T.U. 20.1 : Parois et murs en maçonnerie.
- DTU 25.1 : Travaux d'enduits intérieurs en plâtre (P.M.)
- DTU 26.1 : Enduits aux mortiers de ciments, de chaux, et de mélange plâtre et chaux (P.M.)
- DTU 25.1 : Travaux d'enduits intérieurs en plâtre
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement de plâtre
- DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches. Plaques de parement en plâtre-isolant
- DTU 25.51 : Plafonds en staff
- DTU 36.1 : Fascicule 698 travaux de menuiserie bois
- DTU 39 : Miroiterie – Vitrerie
- DTU 39 1/4 : Travaux de vitrerie et de miroiterie
- Les règles professionnelles pour la conception, la fabrication, la mise en œuvre des cloisons amovibles et démontables en structure métallique (SNFA novembre 1977 et les mises à jour ultérieures).
- L'entrepreneur devra fournir également les labels CSTB en cours de validité pour l'ensemble du matériel proposé
- Bulletins AT correspondants

2.2. Dispositions concernant l'environnement de travail

LE CHANTIER SE DEROULERA EN SITE OCCUPE ET EN ACTIVITE

- **Bruit, nuisances diverses, odeurs des produits employés :**
 - Pendant les travaux une attention particulière sera portée sur ces aspects.

- **Utilisation des voies et accès livraison :**
 - L'accès au chantier se fera par le parking principal.

- **Travaux bruyants :**
 - L'entrepreneur devant réaliser des travaux bruyants devra, auparavant, prévenir le Maître d'Ouvrage et Maître d'Œuvre, de façon à s'assurer qu'ils ne perturberont pas le voisinage, les règles seront mises en place au coup par coup. Les travaux bruyants pourront être réalisés en horaires décalés.

- **Respect des tiers et du voisinage**
 - Respect des règles d'urbanisme, des exigences d'usage et des décrets municipaux.

- **Protection de l'existant**
 - L'entrepreneur doit protéger à ses frais l'existant pour tout risque de dégradation fonctionnelle, architecturale et structurelle.

- **Garantir la sécurité des ouvriers**
 - Pour mener à bien leurs travaux les entreprises devront respecter les objectifs suivants :
 - Ne pas encombrer les issues de secours pendant les travaux,
 - Mettre les moyens adéquats pour réaliser le chantier dans les délais,
 - Prévoir les protections nécessaires pour l'ensemble des ouvrages.

- **Poussière**
 - Eviter la propagation écrans de protection, bâches vinyles, voir l'utilisation des extracteurs si nécessaire.

- **Conservation du matériel et du mobilier existant**
 - L'entrepreneur à la responsabilité pendant son intervention de la conservation des biens mobiliers et matériels dans la zone de ses travaux.

2.3. Connaissance des lieux – visite obligatoire préliminaire de site

L'Entreprise est engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus :

- Les modalités d'intervention propres au bâtiment (accès, horaires …)
- Le terrain et l'environnement et ses sujétions propres,
- Les modalités d'accès par la voirie (matériel et personnel),
- Les permis de feu.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Elles ne pourront pas arguer des erreurs ou omissions pouvant les dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou en faisant l'objet d'une demande de supplément de prix.

2.4. Contenu des travaux et prestations

Les travaux et prestations comprendront les fournitures, la mise en œuvre ainsi que toutes les prestations et travaux découlant de la responsabilité de l'entrepreneur pour mener à bien la réalisation des ouvrages décrits dans le CCTP.

2.5. Organisation et sécurité générale du chantier

L'entreprise du lot 01 devra fournir un plan d'installation de chantier en précisant la position de la zone de stockage des matériaux et les cheminements pour leur mise en oeuvre pour les travaux qui le concerne.

2.6. Evacuation des gravats et des déblais

Chaque entreprise doit l'évacuation à la décharge publique de son choix et par tout moyen de son choix des gravats, des déblais et tous autres détritus provenant de ses travaux suivant un tri sélectif d'une manière strictement conforme à la réglementation.

Chaque entreprise est responsable de la bonne tenue et de la propreté du chantier et devra le nettoyage quotidien de ses ouvrages.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1. Installation de chantier

3.1.1. Base vie

- La fourniture, la mise en place, l'entretien pendant toute la durée de l'opération et le démontage en fin de travaux des clôtures et palissages de chantier à l'intérieur.
- Devront être mis en place les panneaux réglementaires "ACCES INTERDIT AU PUBLIC" et "PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE".
- A la fin du chantier, la dépose et l'évacuation de l'ensemble des installations de chantier intérieures, y compris clôtures et panneau de chantier.

Toutes les portes et portails, devront être tenus fermés à tout moment par système de cadenas ou autres serrures. Dans le cas contraire, un personnel de l'entreprise contrôlera en permanence les accès.
Toutes sujétions seront prises pour pallier les contraintes de réalisation des travaux dans le respect des normes de sécurité. Toutes les dépenses afférentes à ces sujétions seront comprises dans les prix proposés par l'entreprise.

3.1.2. Fermeture Provisoire

Chantier en milieu occupé l'entreprise devra respecter l'activité et minimiser l'impact des travaux sur l'organisation
La fermeture provisoire et complète des bâtiments, par tout moyen adapté, au fur et à mesure de leur réalisation est à la charge de l'entreprise du lot 1. Cette fermeture se limite à clore l'accès au projet, selon l'avancement du chantier, afin d'éviter les intrusions et les vols. Si la fermeture s'opère au moyen de portes fermant à clé, la fourniture, la mise en œuvre, l'entretien, la fermeture et l'ouverture des portes et des clés nécessaires à la fermeture et l'ouverture générale du bâtiment restent à la charge de l'entreprise du lot 1 qui désignera un responsable affecté spécialement à cette activité quotidienne.
Dans tous les cas, l'entreprise du lot 1 doit la dépose et l'enlèvement de ces dispositifs, selon la nécessité du chantier et du calendrier d'exécution.

3.1.3. Bennes d'enlèvement des gravats, nettoyage du chantier

Chaque Entreprise doit les modalités de gestion et tri de ses déchets, et ainsi que de l'évacuation de ses déchets dans des points de collecte prévus pour les recevoir.

3.1.4. Alimentations du chantier

- Électricité (à la charge du lot 2):

L'entreprise titulaire du Lot Électricité devra les coffrets de chantiers sur chaque zone d'intervention (intérieur et extérieur) ainsi que les déplacements éventuels dus à l'avancement du chantier. Leur implantation devra permettre en tout point du chantier et de ses abords de ne pas être éloignée de plus de 25 m de l'une d'entre elles. L'ensemble de l'installation sera maintenu jusqu'à la fin du chantier.
L'entrepreneur devra faire procéder à une vérification de ces installations électriques de chantier par un bureau de contrôle extérieur et en remettre copie à la Maîtrise d'œuvre.
Chaque coffret comprendra au minimum :
1 interrupteur général,
1 arrêt d'urgence
2 PC 16A 2P + T
2 PC 20A 2P + T
1 PC 32A 2P + T
1 PC 32A Triphasé + T +N
Protections pour les PC par disjoncteurs différentiels haute sensibilité 30mA.
Protections pour les circuits d'éclairage par disjoncteurs différentiels haute sensibilité 30mA.
Répartition suivant la norme NFP 13-001 pour la répartition entre l'extérieur et l'intérieur des constructions

- Eau :

Point d'eau existant mis à disposition par la MOA

- Assainissement (à la charge du lot 3) :

Raccordement aux réseaux E.P compris démarches administratives, et modification des réseaux existants si nécessaire.
Raccordement des réseaux EU sur existant.

- Éclairage extérieur (à la charge du lot 2)

L'installation comprendra de façon distincte :
Les installations pour les besoins des locaux de cantonnement,
Les installations nécessaires aux besoins du chantier,
Les installations d'éclairage de circulation extérieure,
L'installation et son entretien seront assurés par l'entrepreneur titulaire du lot Electricité qui respectera les obligations imposées par les textes en vigueur. Les dépenses liées à l'entretien des installations seront affectées au titre du compte prorata.

- Éclairage intérieur (à la charge du lot 2)

Les escaliers, dégagements et tous locaux y compris gaines techniques qui ne bénéficient pas d'un éclairage naturel seront éclairés en permanence pendant les heures d'ouverture du chantier.
Des circuits d'éclairage de chantier, complétés d'appareils d'éclairage étanches fluorescents 1x58W et/ou 2x58W seront donc aménagés par l'entreprise titulaire du Lot Électricité, sous sa responsabilité et à ses frais.
L'entreprise titulaire du Lot Électricité devra procéder durant le chantier à l'entretien et au déplacement de ces installations en fonction de l'avancement des travaux. Les dépenses liées à l'entretien de ces installations seront affectées au titre du compte prorata.

3.2. Consignation des réseaux

Le lot 2 Electricité sera en charge de la consignation des réseaux électriques.

3.3. Etude EXE, DOE

- Établir l'ensemble des études d'exécution, plans de fabrication, carnets de détails, calepinages et notes techniques nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages, en coordination avec les autres corps d'état.
- Soumettre à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre tous les plans d'exécution, fiches techniques et échantillons requis avant mise en œuvre.
- Remettre un dossier des ouvrages exécutés (DOE) complet, comprenant :
 - Les plans de récolement à jour,
 - Les fiches techniques des matériaux et produits mis en œuvre,
 - Les certificats de conformité (notamment PV feu et acoustique si exigés),
 - Les notices de pose, d'entretien et de maintenance des ouvrages fournis et posés,
 - Les échantillons des matériaux

3.4. Constat d'huissier

Sans objet.
Un état des lieux contradictoire avec reportage photo sera établi avec la MOE et la MOA.

3.5. Nettoyage de fin de chantier

L'Entrepreneur effectuera, en plus du nettoyage quotidien, 1 nettoyage soigné de fin de chantier avant les OPR

L'entrepreneur effectuera le balayage et le nettoyage général du chantier avant et après l'exécution de ses travaux.

- Avant les OPR, l'entrepreneur fera effectuer par du personnel qualifié les nettoyages, lavages, essuyages de tous les revêtements muraux, vitrages (aux 2 faces), articles de quincaillerie, prises de courant, interrupteurs, corps de chauffe, etc.… dans l'ensemble des locaux impactés par les travaux.
- Les pênes, les gâches, les têtières des serrures seront nettoyées afin d'obtenir un bon fonctionnement.
- La béquille et les plaques seront nettoyées.
- Les produits employés et les procédés d'utilisation doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface.
- De plus l'Entrepreneur exécutera les raccords de peinture après nettoyage, de façon à présenter un travail impeccable à la réception des travaux.
- Compris évacuation aux décharges publiques de tous les détritus

Localisation : Ensemble des locaux impactés par les travaux intérieurs

3.6. Démolitions dans bâtiment

3.6.1. Accueil

- Démolition soignée cloisons compris huisseries
- Dépose soignée faux plafond
- Dépose soignée blocs portes
- Evacuation cloisons et huisseries déposées compris tri sélectif en centre de recyclage
- Dépose soignée de la banque d'accueil. Elle sera laissée à disposition du MOA ou évacuée.

Localisation : suivant plan

3.7. Cloisons/plâtrerie

3.7.1. Cloisons Placostil Type 98/48

Réalisation de cloisons du type PLACOSTIL 98/48 de chez BPB Placo ou techniquement équivalent, comprenant de façon non limitative :

- Ossature métallique pour rails et montants en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur, entraxe des montants simples ou doublés 0,40 m ou 0,60 m suivant recommandations du fabricant. Compris tous renforts d'ossature au droit des meubles, équipements divers. Fixation en tête sous dalle haute béton armé.
- Parement réalisé par 2 plaques de plâtre type BA 13 STANDARD par faces, la 1° plaque étant fixée à l'ossature et la 2° fixée sur la première à joints décalés. Finition des parements comprenant ajustement, traitement des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant, pour obtenir une finition soignée.
- Remplissage par rouleaux de laine de verre semi-rigide du type PAR PHONIC de chez ISOVER ou techniquement équivalent, épaisseur 45 mm, mise en place avec soin entre les montants des cloisons de distribution.
- Protection en pied de cloisons assurée par un U plastique compris remontée en plinthe avec un dépassement par rapport au sol fini de 20 mm.
- Etanchéité à l'air réalisée par un joint périphérique,
- Compris toutes sujétions de découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes particularités de mise en œuvre.

Caractéristique de la cloison :

Epaisseur totale : 98 mm

Type de parement : Double

Isolant : laine minérale semi rigide de 45 mm

Résistance au feu : CF 1h

Indice d'affaiblissement acoustique : Rw = 40 dB

Localisation : sans objet

3.7.2. Cloisons système C Stil

Réalisation de cloisons du type C STIL anti-effraction 10 minutes de chez BPB Placo ou techniquement équivalent, comprenant de façon non limitative :

- Ossature métallique pour rails et montants en acier galvanisé de 6/10° d'épaisseur, entraxe des montants simples ou doublés 0,40 m ou 0,60 m suivant recommandations du fabricant. Compris tous renforts d'ossature au droit des meubles, équipements divers. Fixation en tête sous dalle haute béton armé.
- Parement réalisé par 1 plaque de plâtre type DUO Tech 25 par faces, la 1° plaque étant fixée à l'ossature. Finition des parements comprenant ajustement, traitement des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant, pour obtenir une finition soignée.

- Remplissage par rouleaux de laine de verre semi-rigide du type PAR PHONIC de chez ISOVER ou techniquement équivalent, épaisseur 45 mm, mise en place avec soin entre les montants des cloisons de distribution.
- 2 bac C Stil derrière chaque parement
- Protection en pied de cloisons assurée par un U plastique compris remontée en plinthe avec un dépassement par rapport au sol fini de 20 mm.
- Etanchéité à l'air réalisée par un joint périphérique,
- Compris toutes sujétions de découpes, chutes, ajustage, raccord après passage des autres corps d'état et toutes particularités de mise en œuvre.

Caractéristique de la cloison :

Epaisseur totale : 120 mm

Type de parement : 25mm + bac

Isolant : laine minérale semi rigide de 45 mm

Résistance au feu : CF 1h

Indice d'affaiblissement acoustique : Ra = 58 dB

Localisation : Toutes les cloisons créées dans le cadre du projet (cloisons accueil).

Suivant plans architecte

3.7.3. Jambage maçonnerie

Sans objet

3.7.4. BA 13 collé

Sans objet

3.7.5. Retombé en BA 13

Fourniture et pose d'une retombée en BA 13 compris ossatures métalliques pour support de faux plafond.

Localisation : Suivant plans architecte.

3.8. Plafonds suspendus

3.8.1. Plafonds suspendus dalle 600x600

Fourniture et pose d'un plafond suspendu démontable en dalles 600 x 600 mm, posées sur ossature apparente en T15, comprenant suspentes, tiges filetées, réglages, découpes et toutes sujétions d'exécution.

Caractéristiques :

- Dalles type Rockfon Ekla ou équivalent.
- Bord : E15.
- Dimensions : 600 x 600 mm.
- Épaisseur : 20 mm.
- Nature : panneau en laine de roche.
- Parement : face visible peinte en blanc, finition lisse.

- Coloris : blanc.
- Réaction au feu : Euroclasse A1 (équivalent M0).
- Absorption acoustique : aw = 0,90 minimum.
- Ossature apparente laquée blanc type Rockfon System T15 E ou Rockfon System Ultraline E, y compris cornières périphériques assortis.

Mise en œuvre :

- Hauteur sous plafond finie : selon coupe et pièces graphiques
- Pose conformément aux prescriptions du fabricant et aux normes en vigueur.
- Plafond parfaitement plan, horizontal et démontable.
- Incorporation des luminaires, bouches de ventilation et équipements techniques fournis par les lots concernés, avec renforts si nécessaire.
- Toutes découpes et ajustements en périphérie et au droit des ouvrages traversants.
- Fourniture d'un carton de 10 dalles supplémentaires pour maintenance.
- Coordination avec les lots techniques pour implantation des équipements.

Localisation : selon pièces graphiques (back office)

3.8.2. Reprise Plafonds suspendus dalle 600x600

Repose des plafonds existants qui ont dû être déposés soigneusement de façon localisée pour la création des cloisons.

Les dalles existantes déposées avec le plus grand soin seront remises au MOA.

Localisation : selon pièces graphiques (back office et hall d'accueil au droit des cloisons créées)

3.9. Menuiseries intérieures

3.9.1. Bloc-portes

- *Bloc-porte CF 1/2h 163x204 âme pleine dormant bois*

Fourniture et pose de bloc porte, à âme pleine, CF1/2h

Bloc porte âme pleine à 2 vantaux tiercé, passage 1.63 x 2,04 ht type BP de communication – 2 Vtx – Ame pleine à recouvrement huisserie bois de chez Malerba ou équivalent

Caractéristiques générales :

- Dimensions 163 x 204ht cm
- Passage libre de 90cm
- CF ½ h
- Porte prête à peindre
- Peinture au choix du Maître d'œuvre (la peinture des BP est prévue au lot peinture)

Dormant et huisserie :

- Cadre prépeint, 1 vantail âme pleine à recouvrement
- Huisserie bois pour cloison placostyl de 98 mm ou à sceller dans maçonnerie par le Lot 02 selon emplacement (coloris à définir par le maitre d'œuvre)
- Épaisseur ajustée à la paroi finie, y compris doublages, revêtements muraux (type BA13, carrelage, panneaux stratifiés…)
- Epaisseur du cadre suivant épaisseur de la paroi compris feuillures et couvres joints nécessaires
- Finition chant, parements et arêtes protégés

Quincaillerie et équipements :

- Ferrage par 3 ou 4 paumelles en acier inoxydable, réglable
- Installation d'un joint d'étanchéité à l'air en feuillure d'huisserie
- Serrure encastrée électromécanique raccordée sur lecteur de badge
- Bouton moleté intérieur
- Garniture avec béquille double sur plaque de propreté, produit préconisé CORTINA 195F/300M de HOPPE ou similaire
- 1 butoir de porte alu ou inox avec bague caoutchouc fixé au sol, au choix de l'architecte
- Sujétion pour fourniture du PV CF 1/2h pour les portes concernées
- Ferme porte sur chaque vantail : adapté aux dimensions du vantail, compris blocage à 90°, type TS 93 de DORMAKABA ou équivalent
- Crémone pompier sur vantail semi fixe
- Sélecteur de porte

Toutes les sujétions liées à la mise en œuvre sont réputées comprises.

Localisation : Mi01 suivant pièces graphiques. (Entre salle de réunion et hall d'attente)

- *Bloc-porte CF 1/2h 93x204 âme pleine dormant bois*

Fourniture et pose de bloc porte, à âme pleine, CF1/2h

Bloc porte âme pleine à 1 vantail, passage 93 x 2,04 ht type BP de communication – 1 v – Ame pleine à recouvrement huisserie bois de chez Malerba ou équivalent

Caractéristiques générales :

- Dimensions 93 x 204ht cm
- Passage libre de 90cm
- CF ½ h
- Porte prête à peindre
- Peinture au choix du Maître d'œuvre (la peinture des BP est prévue au lot peinture sol souple)

Dormant et huisserie :

- Cadre prépeint, 1 vantail âme pleine à recouvrement
- Huisserie bois pour cloison placostyl de 98 mm ou à sceller dans maçonnerie par le Lot 02 selon emplacement (coloris à définir par le maitre d'œuvre)
- Épaisseur ajustée à la paroi finie, y compris doublages, revêtements muraux (type BA13, carrelage, panneaux stratifiés…)
- Epaisseur du cadre suivant épaisseur de la paroi compris feuillures et couvres joints nécessaires
- Finition chant, parements et arêtes protégés

Quincaillerie et équipements :

- Ferrage par 3 ou 4 paumelles en acier inoxydable, réglable
- Installation d'un joint d'étanchéité à l'air en feuillure d'huisserie
- Serrure encastrée électromécanique raccordée sur lecteur de badge
- Bouton moleté intérieur
- Garniture avec béquille double sur plaque de propreté, produit préconisé CORTINA 195F/300M de HOPPE ou similaire
- 1 butoir de porte alu ou inox avec bague caoutchouc fixé au sol, au choix de l'architecte
- Sujétion pour fourniture du PV CF 1/2h pour les portes concernées

- Ferme porte : adapté aux dimensions du vantail, compris blocage à 90°, type TS 93 de DORMAKABA ou équivalent

Toutes les sujétions liées à la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne l'interface avec le JD, sont réputées comprises.

Localisation : Mi02 Mi03 suivant pièces graphiques. (Entre back office et hall d'attente et back office et salle de réunion)

3.9.2. Banque d'accueil

Il est à noter que la communication orale entre les usagers et le personnel d'accueil se fera directement sans l'intermédiaire d'un dispositif spécifique (type interphone ou équivalent).
La conception de la banque devra permettre le dialogue entre les usagers et le personnel d'accueil.

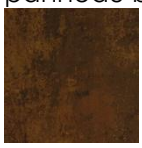
Sous la banque, contre la cloison, sera installée une tôle en acier de 12 mm d'épaisseur entre le sol et le dessous du plateau.

Banque :

La banque est faite de 2 plans de travail en bois épaisseur 25mm avec papier de mélamine anti-rayures et antireflet de 5,30m de long divisé en parties :

- Plateau
- Renforcement avec tasseaux bois si nécessaire
- Passe document encastré dans le plateau,
 - Dimensions extérieures L 550 x H 141 x P 500
 - EI30

- Dimensions :
 - Zone Hall : 30cm de large et deux hauteurs : 110cm (Hauteur comptoir), et 80 cm du sol (Hauteur comptoir PMR)
 - Zone Accueil PM : 60cm de large et à 85cm du sol avec, en dessous, des espaces de rangements et deux espaces vides pour les fauteuils des agents d'accueil.
- Plateau :
 - Stratifié Extramat - Underground Corten de chez Polyrey ou équivalent avec âme en panneau bois haute densité



 - Panneau de particules E1
 - Chant ABS

- Partie latérale et piètement stratifiés Métal brossé - Alu Brossé de chez Polyrey ou équivalent



- Tous les composants à base de bois devront être certifiés PEFC.

Partie PMR :

- Conforme à l'article 11 de la loi n°2005-105 du 12 février 2005 : repéré, atteint et utilisé par les personnes handicapées
- La disposition des équipements ne doit pas créer d'obstacle ou de danger
- Privilégier des bords arrondis
- Prévoir un espace de retournement suffisant pour une personne en fauteuil
- Hauteur comptoir PMR de 80cm, hauteur disponible en dessous du comptoir de 70cm
- Vide d'au moins 0,30 m de profondeur, largeur de 1,24m

3.9.3. Châssis fixe :

Les 2 espaces Hall et Accueil sont séparés, au-dessus de la banque, par un châssis fixe anti-effraction des passe-documents devant chaque agent.

- Le dormant sera en bois
- L'ossature sera constituée de montants et traverses en bois avec modules 52 mm de largeur intérieure
- Vitrage sera anti-effraction 44.2, maintenus sous serreurs des 4 côtés
- L'étanchéité des remplissages, sera assurée des 2 côtés avec des joints EPDM* sous forme de cadres vulcanisés dans les angles.
- Dimensions : L 1.29 m, H de 1.02 m et H PMR 1,22 m
- Prise en compte de la présence d'un passe-document
- La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant
- Le choix du coloris sera fait par le Maître d'œuvre sur présentation d'un nuancier
- Le dimensionnement des profilés se fera suivant les règles de calcul en vigueur.

La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant.

Localisation : Accueil. Voir pièces graphiques.

3.10. Préparation peinture

L'entreprise doit prendre en compte :

- La reconnaissance des subjectiles et la réception des supports,
- Le dépoussiérage des supports avant travaux,
- La fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et les échafaudages,
- Le transport et le montage des matériaux et matériels,
- La protection particulière des ouvrages des autres corps d'état si la mise en œuvre des revêtements risque d'entraîner des désordres (bris ou salissures),
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état,
- Les travaux préparatoires à la peinture, tels que : décapage, égrenage, brossage, ponçage, impression, enduisage, bouchage de trous, réparation des fissures, etc.
- L'exécution des sous couches telles qu'enduits de lissage,
- La fourniture et la mise en œuvre de tous les produits et matériaux nécessaires à l'application d'enduits, peinture sur les subjectiles intérieurs, ainsi que les protections de toute nature,

- Les travaux dits "de décoration" impliquant notamment des tracés et rechampissages décoratifs selon les spécifications du descriptif,
- La qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris prescrits,
- Tous les rechampissages nécessaires seront compris dans les prix
- Les applications comportant dans une même pièce plus d'une couleur ou aspect de finition,
- Les raccords de peinture à effectuer, après la mise en jeu des ouvrants
- La dépose et la repose des ouvrages s'appuyant sur les revêtements, trappe de ventilation, support de fixation d'appareils, plaques d'interrupteurs et de prises de courant, etc. ...,
- La fourniture et la mise en place des dispositifs d'interdiction d'accès des locaux pendant la durée des travaux et les délais de protection,
- La réfection des travaux défectueux avec remplacement des matériaux refusés,
- L'assistance technique du fabricant,
- La réfection des travaux défectueux avec reprise des supports refusés,
- Le tri et le transport de tous les déchets (gravats, emballages, dispositifs de protection...) résultant des travaux du présent lot jusqu'aux bennes de chantier prévues à cet effet,
- Le nettoyage usuel des locaux en cours de chantier et le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre,

3.11. Peinture sur cloisons, murs

- Après préparation des murs, mise en œuvre de peinture acrylique en phase aqueuse – sans odeur – diluable à l'eau – non jaunissant sur travaux d'apprêts décrits ci avant.
- Impression : Couche couvrante de peinture pour fonds absorbants, compatible suivant le support existant ou les plaques de plâtres cartonnées
- Application : au rouleau ou au pinceau.
- Coloris : au choix du Maître d'ouvrage
- Caractéristiques : Famille 1 – Classe 7b2.
- Finition soignée : trois couches de peinture acrylique en phase aqueuse satinée tendue.
- Ponçage entre couches.
- Prévoir dans le prix unitaire de mettre en œuvre 3 à 4 teintes et aspects dans une seule zone : bureau, dégagement avec teinte différente du soubassement, escalier, …

Localisation : Toutes les parties nouvellement créées

3.12. Peinture sur portes bois

Mise en peinture de toutes les portes 2 couches glycéro

- Brossage à la brosse dure,
- Impression glycérophtalique F1 C4 a,
- Ponçage à sec,
- Enduit maigre repassé,
- Ponçage et époussetage
- Peinture aux résines alkydes (glycérophtalique)
- Finition soignée - aspect lisse tendu - brillant
- Couche intermédiaire

- Couche de finition peintures à aspect brillant
- Coloris : au choix du Maître d'ouvrage.
- Prévoir dans le prix unitaire de mettre en œuvre 3 à 4 teintes de peinture

Localisation : Ensemble des bloc portes, trappes et portes gaines techniques créés

3.13. Plinthes bois

Fourniture et pose de plinthes bois d'une hauteur de 7 cm épaisseur 10 mm collées et clouées

Localisation : Ensemble des pieds de cloisons placo sur chaque face créée

3.14. Reprise de sol

Réalisation d'une barbotine en ciment pour reprise des sols aux endroit nécessaire par suite de la démolition.

Localisation : Selon les besoins du chantier